

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2975

21 décembre 2007

### SOMMAIRE

<b>Acomon S.A.</b> .....	<b>142795</b>	<b>IT Marketing S.A.</b> .....	<b>142797</b>
<b>AUGUSTA HOLDINGS S.à r.l., a family asset management company</b> .....	<b>142783</b>	<b>JST Corporation SA</b> .....	<b>142797</b>
<b>BCA S.A.</b> .....	<b>142800</b>	<b>Kellerhoff SA</b> .....	<b>142799</b>
<b>Candilore S.A.</b> .....	<b>142779</b>	<b>KRPA Holding S.A.</b> .....	<b>142764</b>
<b>Citi Islamic Portfolios S.A.</b> .....	<b>142798</b>	<b>LABOZ S.à r.l.</b> .....	<b>142799</b>
<b>CORSAIR (Luxembourg) N°1 S.A.</b> .....	<b>142800</b>	<b>Master Immobilière S.A.</b> .....	<b>142782</b>
<b>Datatec International Holding S.A.</b> .....	<b>142755</b>	<b>Milo Finance S.A.</b> .....	<b>142754</b>
<b>Datatec International Holding S.A.</b> .....	<b>142795</b>	<b>NHS Investments S.A.</b> .....	<b>142754</b>
<b>Development Access S.à r.l.</b> .....	<b>142755</b>	<b>Nordim S.A.</b> .....	<b>142782</b>
<b>Docu Group (Lux 1) S.à r.l.</b> .....	<b>142796</b>	<b>Oristano S.A.</b> .....	<b>142762</b>
<b>Docu Group (Lux 1) S.à r.l.</b> .....	<b>142795</b>	<b>Pan-Eco S.A.</b> .....	<b>142796</b>
<b>Eccica S.A.</b> .....	<b>142779</b>	<b>Penny Holding S.A.</b> .....	<b>142754</b>
<b>EMC International S.à r.l.</b> .....	<b>142779</b>	<b>Pyxis Holding S.A.</b> .....	<b>142796</b>
<b>Europa Nickel S.à r.l.</b> .....	<b>142798</b>	<b>Redmond Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>142796</b>
<b>Fallowfield S.A.</b> .....	<b>142755</b>	<b>Rose Velte S.A.</b> .....	<b>142778</b>
<b>Feitler Finances S.A.</b> .....	<b>142800</b>	<b>Saogvest S.A.</b> .....	<b>142769</b>
<b>Gaudi Investment S.A.</b> .....	<b>142770</b>	<b>Tintoretto Sicar S.A.</b> .....	<b>142798</b>
<b>Home Maintenance S.à r.l.</b> .....	<b>142788</b>	<b>White Mountains Holdings (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>142790</b>

**Penny Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 63.596.

**Milo Finance S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 63.568.

—  
**LIQUIDATIONS JUDICIAIRES**

Par jugement rendu en date du 8 novembre 2007, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de PENNY HOLDING S.A., ayant eu son siège social à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers et liquidateur Maître Marthe Feyereisen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 28 novembre 2007 au greffe de la sixième chambre du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme

M<sup>e</sup> M. Feyereisen

*Le liquidateur*

Par jugement rendu en date du 8 novembre 2007, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de MILO FINANCE S.A., ayant eu son siège social à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers et liquidateur Maître Marthe Feyereisen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 28 novembre 2007 au greffe de la sixième chambre du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme

M<sup>e</sup> M. Feyereisen

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2007142546/8292/34.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05792. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05793. - Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070165573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

---

**NHS Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.348.

—  
Il résulte du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 22 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, entre autres, la résolution suivante:

Le Conseil d'Administration prend acte que, respectivement, en date du 5 et du 19 octobre 2007, Monsieur Sergio Vandi et Monsieur Paolo Di Prima ont présenté leur démission de leur fonction d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration.

Il est donc opportun de nommer un nouveau Président du Conseil d'Administration et le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Giuseppe La Sorda en qualité de Président.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

*Le Conseil d'Administration*

G. La Sorda / F. Moglia

*Président / Administrateur*

Référence de publication: 2007142393/43/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007, réf. LSO-CJ07853. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070165211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

---

**Datatec International Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 59.994.

Les comptes annuels au 31 mars 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007142327/520/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00035. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

---

**Fallowfield S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 86.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007142326/520/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00037. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

---

**Development Access S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, place de Clairfontaine.

R.C.S. Luxembourg B 133.919.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the sixteenth of November.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

- 1.- BEAR STEARNS PRIVATE EQUITY LIMITED, a company with registered office at rue du Pré, St. Peter Port, Guernsey GY1 1LU, Channel Islands;
- 2.- PARTNERS GROUP SECONDARY 2006, L.P., a company with registered office at c/o Partners Group (Guernsey) Limited, P.O. Box 477, Tudor House, Le Bordage, St. Peter Port, Guernsey GY1 6BD, Channel Islands;
- 3.- PARTNERS GROUP SECONDARY GMBH & CO. KG, a company with registered office at c/o Partners Group (Guernsey) Limited, P.O. Box 477, Tudor House, Le Bordage, St. Peter Port, Guernsey GY1 6BD, Channel Islands;
- 4.- PARTNERS GROUP GLOBAL VALUE 2006, L.P., a company with registered office at c/o Partners GROUP (Guernsey) Limited, P.O. Box 477, Tudor House, Le Bordage, St. Peter Port, Guernsey GY1 6BD, Channel Islands;
- 5.- HSBC PARTNERS GROUP GLOBAL PRIVATE EQUITY SICAV, a company with registered office at c/o Partners Proup (Guernsey) Limited, P.O. Box 477, Tudor House, Le Bordage, St. Peter Port, Guernsey GY1 6BD, Channel Islands;
- 6.- PARISH CAPITAL EUROPE I L.P., a company with registered office at Alexander House, 13-15 Victoria Road, Guernsey GY1 3ZD, Channel Islands;
- 7.- GREENPARKIII-W L.P., a company with registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Country of New Castle, Delaware 19808, USA,

all seven here duly represented by Mrs Helene Müller, lawyer, with professional address at 9, Place de Clairefontaine, L-1341 Luxembourg, by virtue of seven proxies given under private seal.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as said before, have requested the officiating notary to enact the articles of association of a private limited liability company, («société à responsabilité limitée»), to establish as follows:

### **Title I.- Purpose - Name - Duration**

**Art. 1.** A company is established between the actual share owners and all those who may become owners in the future, in the form of a private limited liability company, («société à responsabilité limitée»), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of association.

**Art. 2.** The Company shall take the name of DEVELOPMENT ACCESS S.à r.l., (hereafter the «Company»).

**Art. 3.** The Company's purpose is to make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of participation, contribution, subscription, purchase or by option to purchase, negotiation, and any other way whatever, all securities and patents, and to realize them by way of sale, exchange, transfer, or otherwise; the Company may grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may also undertake any commercial, industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The duration of the Company is unlimited.

**Art. 5.** The registered office shall be in Luxembourg-City.

It may be transferred within the municipality of Luxembourg by a resolution of the manager(s) of the Company and to any other municipality within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of members.

If extraordinary events of a political, economic or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

### **Title II.- Corporate capital - Sharequotas**

**Art. 6.** The Company's capital is set at four million one hundred five thousand and five hundred euro (4,105,000.- EUR), represented by eight thousand two hundred and eleven (8,211) shares of a par value of five hundred euro (500.- EUR) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the Company is a one person company in the sense of article 179 (2) of the amended law governing commercial companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the Company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The Company may acquire its own shares provided that they be cancelled and that the capital be reduced proportionally.

**Art. 7.** The shares shall be freely transferable between associates.

They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates.

In this case the remaining associates have a preemption right.

They must use this preemption right within thirty days from the date of refusal to transfer the shares to a non-associate person.

In case of use of this preemption right the value of the shares shall be determined pursuant to paragraphs 6 and 7 of article 189 of the law on commercial companies.

**Art. 8.** Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the Company.

**Art. 9.** Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the Company under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the Company.

### **Title III.- Management**

**Art. 10.** The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting which determines their powers and compensations.

**Art. 11.** Each associate, without consideration to the number of shares he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as shares. Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

**Art. 12.** Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

**Art. 13.** In case that the Company consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Resolutions taken by the sole shareholder in virtue of these attributions must be mentioned in a protocol or taken in written form.

Contracts concluded between the sole shareholder and the Company represented by the sole shareholder must also be mentioned in a protocol or be established in written form.

This disposition is not applicable for current operations made under normal conditions.

**Art. 14.** The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the Company; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

**Art. 15.** Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

**Art. 16.** The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December of each year.

#### **Title IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

#### **Title V.- General provision**

**Art. 18.** For all matters not provided for in the present articles of association, the associates refer to the relevant laws.

##### *Transitory disposition*

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on the 31st of December 2007.

##### *Subscription and payment*

All the eight thousand two hundred and eleven (8,211) shares have been entirely subscribed and fully paid up as follows:

1.- for one thousand four hundred and one (1,401) shares by BEAR STEARNS PRIVATE EQUITY LIMITED, prenamed, and they have been paid up by a contribution in kind consisting of one thousand four hundred and one (1,401) class A shares having a par value of one euro and twenty-five cent (1.25 EUR) each in the capital of DEVELOPMENT CAPITAL 1 SCA, a company registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under section B number 78.555 and having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, such contributed shares representing 1.55 % of the issued share capital of said company.

It results from a confirmation issued by the contributor that the value of the contributed shares amounts at least to seven hundred thousand and five hundred euro (700,500.- EUR).

2.- for three thousand seven hundred and fifty-five (3,755) shares by PARTNERS GROUP SECONDARY 2006, L.P., prenamed, and they have been paid up by a contribution in kind consisting of three thousand seven hundred and fifty-five (3,755) class A shares having a par value of one euro and twenty-five cent (1.25 EUR) each in the capital of DEVELOPMENT CAPITAL 1 SCA, prenamed, such contributed shares representing 4.17% of the issued share capital of said company.

It results from a confirmation issued by the contributor that the value of the contributed shares amounts at least to one million eight hundred seventy-seven thousand and five hundred euro (1,877,500.- EUR).

3.- for seven hundred and fifty-one (751) shares by PARTNERS GROUP SECONDARY GMBH & CO. KG, prenamed, and they have been paid up by a contribution in kind consisting of seven hundred and fifty-one (751) class A shares having a par value of one euro and twenty-five cent (1.25 EUR) each in the capital of DEVELOPMENT CAPITAL 1 SCA, prenamed, such contributed shares representing 0.83 % of the issued share capital of said company.

It results from a confirmation issued by the contributor that the value of the contributed shares amounts at least to three hundred seventy-five thousand and five hundred euro (375,500.- EUR).

4.- for six hundred and one (601) shares by PARTNERS GROUP GLOBAL VALUE 2006, L.P., prenamed, and they have been paid up by a contribution in kind consisting of six hundred and one (601) class A shares having a par value of one euro and twenty-five cent (1.25 EUR) each in the capital of DEVELOPMENT CAPITAL 1 SCA, prenamed, such contributed shares representing 0.66 % of the issued share capital of said company.

It results from a confirmation issued by the contributor that the value of the contributed shares amounts at least to three hundred thousand and five hundred euro (300,500.- EUR).

5.- for six hundred and one (601) shares by HSBC PARTNERS GROUP GLOBAL PRIVATE EQUITY SICAV, prenamed, and they have been paid up by a contribution in kind consisting of six hundred and one (601) class A shares having a par value of one euro and twenty-five cent (1.25 EUR) each in the capital of DEVELOPMENT CAPITAL 1 SCA, prenamed, such contributed shares representing 0.66 % of the issued share capital of said company.

It results from a confirmation issued by the contributor that the value of the contributed shares amounts at least to three hundred thousand and five hundred euro (300,500.- EUR).

6.- for five hundred and fifty-one (551) shares by PARISH CAPITAL EUROPE I L.P., prenamed, and they have been paid up by a contribution in kind consisting of five hundred and fifty-one (551) class A shares having a par value of one euro and twenty-five cent (1.25 EUR) each in the capital of DEVELOPMENT CAPITAL 1 SCA, prenamed, such contributed shares representing 0.61 % of the issued share capital of said company.

It results from a confirmation issued by the contributor that the value of the contributed shares amounts at least to two hundred seventy-five thousand and five hundred euro (275,500.- EUR).

7.- for five hundred and fifty-one (551) shares by GREENPARKIII-W L.P., prenamed, and they have been paid up by a contribution in kind consisting of five hundred and fifty-one (551) class A shares having a par value of one euro and twenty-five cent (1.25 EUR) each in the capital of DEVELOPMENT CAPITAL 1 SCA, prenamed, such contributed shares representing 0.61 % of the issued share capital of said company.

It results from a confirmation issued by the contributor that the value of the contributed shares amounts at least to two hundred seventy-five thousand and five hundred euro (275,500.- EUR).

It results furthermore from seven (7) confirmations of holding as of September 30, 2007, issued by SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., acting in its capacity as Depository Bank for DEVELOPMENT CAPITAL 1 SCA, that each of the prenamed contributors is the owner of the indicated number of contributed class A shares.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Costs*

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately valued at forty-four thousand and eight hundred euro (44,800.- EUR).

#### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named parties, representing the entirety of the subscribed capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The registered office of the Company is established at 9, place de Clairefontaine, L-1341 Luxembourg.
- 2.- Is appointed as manager of the Company for an undetermined duration:
  - Mr Frank Guido Schwiering, «Diplomkaufmann», born on March 14, 1972 in Rheinhausen (Germany), residing at 24, Esplanade de la Moselle, L-6637 Wasserbillig.
- 3.- The Company will be validly bound in any circumstances by the sole signature of one manager.

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of appearing parties, the said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le seize novembre.

Par-devant Nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- BEAR STEARNS PRIVATE EQUITY LIMITED, une société avec siège social à rue du Pré, St. Peter Port, Guernesey GY1 1LU, Iles Anglo-Normandes;
- 2.- PARTNERS GROUP SECONDARY 2006, L.P., une société avec siège social à c/o Partners Group (Guernesey) Limited, P.O. Box 477, Tudor House, Le Bordage, St. Peter Port, Guernesey GY1 6BD, Iles Anglo-Normandes;
- 3.- PARTNERS GROUP SECONDARY GMBH & CO. KG, une société avec siège social à c/o Partners Group (Guernesey) Limited, P.O. Box 477, Tudor House, Le Bordage, St. Peter Port, Guernesey GY1 6BD, Iles Anglo-Normandes;

4.- PARTNERS GROUP GLOBAL VALUE 2006, L.P., une société avec siège social à c/o Partners Group (Guernsey) Limited, P.O. Box 477, Tudor House, Le Bordage, St. Peter Port, Guernsey GY1 6BD, Iles Anglo-Normandes;

5- HSBC PARTNERS GROUP GLOBAL PRIVATE EQUITY SICAV, une société avec siège social à c/o Partners Group (Guernsey) Limited, P.O. Box 477, Tudor House, Le Bordage, St. Peter Port, Guernsey GY1 6BD, Iles Anglo-Normandes;

6.- PARISH CAPITAL EUROPE I L.P., une société avec siège social à Alexander House, 13-15 Victoria Road, Guernsey GY1 3ZD, Iles Anglo-Normandes;

7.- GREENPARK III-W L.P., une société avec siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Country of New Castle, Delaware 19808, USA,

toutes les sept ici dûment représentées par Madame Hélène Müller, avocate, avec adresse professionnelle au 9, place de Clairefontaine, L-1341 Luxembourg, en vertu de sept procurations lui délivrées sous seing privé.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

### **Titre I.- Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de DEVELOPMENT ACCESS S.à r.l., (ci-après la «Société»).

**Art. 3.** L'objet de la Société est d'effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation, et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange, transfert ou encore autrement; la Société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

**Art. 4.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple résolution du ou des gérants et dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés.

Lorsque des événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront, ou seront imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger. Une telle mesure temporaire n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une Société luxembourgeoise.

### **Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital de la Société est fixé à quatre millions cent cinq mille euros (4.105.000,- EUR), représenté par huit mille deux cent onze (8.211) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et que le capital soit réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption.

Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

### **Titre III.- Administration et gérance**

**Art. 10.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007.

#### *Libération et souscription*

Toutes les huit mille deux cent onze (8.211) parts sociales ont été entièrement souscrites et intégralement libérées de la manière suivante:

1.- pour mille quatre cent une (1.401) parts sociales par BEAR STEARNS PRIVATE EQUITY LIMITED, préqualifiée, et elles ont été libérées moyennant un apport en nature consistant en mille quatre cent une (1,401) actions de classe A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune dans le capital de DEVELOPMENT CAPITAL 1 SCA, une société immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 78.555 et ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, ces actions apportées représentant 1,55 % du capital social émis de ladite société.

Il résulte d'une confirmation émise par rapporteur que la valeur des actions apportées s'élève au moins à sept cent mille cinq cents euros (700.500,- EUR).

2.- pour trois mille sept cent cinquante-cinq (3.755) parts sociales par PARTNERS GROUP SECONDARY 2006, L.P., préqualifiée, et elles ont été libérées moyennant un apport en nature consistant en trois mille sept cent cinquante-cinq (3.755) actions de classe A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune dans le capital de DEVELOPMENT CAPITAL 1 SCA, préqualifiée, ces actions apportées représentant 4,17 % du capital social émis de ladite société.



Il résulte d'une confirmation émise par rapporteur que la valeur des actions apportées s'élève au moins à un million huit cent soixante-dix-sept mille cinq cents euros (1.877.500,- EUR).

3.- pour sept cent cinquante-et-une (751) parts sociales par PARTNERS GROUP SECONDARY GMBH & CO. KG, préqualifiée, et elles ont été libérées moyennant un apport en nature consistant en sept cent cinquante et une (751) actions de classe A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune dans le capital de DEVELOPMENT CAPITAL 1 SCA, préqualifiée, ces actions apportées représentant 0,83 % du capital social émis de ladite société.

Il résulte d'une confirmation émise par rapporteur que la valeur des actions apportées s'élève au moins à trois cent soixante-quinze mille cinq cents euros (375.500,- EUR).

4.- pour six cent une (601) parts sociales par PARTNERS GROUP GLOBAL VALUE 2006, L.P., préqualifiée, et elles ont été libérées moyennant un apport en nature consistant en six cent une (601) actions de classe A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune dans le capital de DEVELOPMENT CAPITAL 1 SCA, préqualifiée, ces actions apportées représentant 0,66 % du capital social émis de ladite société.

Il résulte d'une confirmation émise par l'apporteur que la valeur des actions apportées s'élève au moins à trois cent mille cinq cents euros (300.500,- EUR).

5.- pour six cent une (601) parts sociales par HSBC PARTNERS GROUP GLOBAL PRIVATE EQUITY SICAV, préqualifiée, et elles ont été libérées moyennant un apport en nature consistant en six cent une (601) actions de classe A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune dans le capital de DEVELOPMENT CAPITAL 1 SCA, préqualifiée, ces actions apportées représentant 0,66 % du capital social émis de ladite société.

Il résulte d'une confirmation émise par l'apporteur que la valeur des actions apportées s'élève au moins à trois cent mille cinq cents euros (300.500,- EUR).

6.- pour cinq cent cinquante et une (551) parts sociales par PARISH CAPITAL EUROPE I L.P., préqualifiée, et elles ont été libérées moyennant un apport en nature consistant en cinq cent cinquante et une (551) actions de classe A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune dans le capital de DEVELOPMENT CAPITAL 1 SCA, préqualifiée, ces actions apportées représentant 0,61 % du capital social émis de ladite société.

Il résulte d'une confirmation émise par rapporteur que la valeur des actions apportées s'élève au moins à deux cent soixante-quinze mille cinq cents euros (275.500,- EUR).

7.- pour cinq cent cinquante et une (551) parts sociales par GREENPARKIII-W L.P., préqualifiée, et elles ont été libérées moyennant un apport en nature consistant en cinq cent cinquante et une (551) actions de classe A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune dans le capital de DEVELOPMENT CAPITAL 1 SCA, préqualifiée, ces actions apportées représentant 0,61 % du capital social émis de ladite société.

Il résulte d'une confirmation émise par l'apporteur que la valeur des actions apportées s'élève au moins à deux cent soixante-quinze mille cinq cents euros (275.500,- EUR).

Il résulte par ailleurs de sept (7) confirmations de détention du 30 septembre 2007, émises par SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., agissant en sa qualité de Banque Dépositaire pour DEVELOPMENT CAPITAL 1 SCA, que chacun des apporteurs préqualifiés est propriétaire du nombre indiqué d'actions de classe A apportées.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ quarante-quatre mille huit cents euros (44.800,- EUR).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la société, les comparantes préqualifiées, représentant la totalité du capital social et se considérant dûment convoquées, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la Société est établi au 9, place de Clairefontaine, L-1341 Luxembourg.
- 2.- Est nommé comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Frank Guido Schwiering, «Diplomkaufmann», né le 14 mars 1972 à Rheinhausen (Allemagne), demeurant au 24, Esplanade de la Moselle, L-6637 Wasserbillig.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant.

#### *Constataion*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. Müller, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 novembre 2007. Relation GRE/2007/5271. — Reçu 41.050 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 novembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007142716/231/362.

(070166230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2007.

### **Oristano S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 133.900.

#### — STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-trois novembre,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- TRIPLE F LIMITED, société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

représentée par Mademoiselle Sabine Lemoye, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire instrumentaire, suivant acte du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2007, LAC/2007/8685,

2.- FFF LIMITED, société de droit de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, ayant son siège social à Kingstown (Saint-Vincent), Trust House, 112, Bonadie Street,

représentée par Mademoiselle Sabine Lemoye, prénommée,

en vertu d'un acte de dépôt de documents, reçu par le notaire instrumentaire, en date du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2007, LAC/2007/8689.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ORISTANO S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille sept.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième mardi du mois de juin de chaque année à quinze heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

	Actions
1.- TRIPLE F LIMITED, prénommée, cent cinquante-cinq actions . . . . .	155
2.- FFF LIMITED, prénommée, cent cinquante-cinq actions . . . . .	155
Total: trois cent dix actions . . . . .	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

*Constatation*

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre mille euros (EUR 4.000,-).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Jean Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,
- b) Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,
- c) Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille treize.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire:

- REVILUX S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille treize.

3.- Le siège social est établi à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante des comparantes, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Lemoye, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, LAC/2007/37246. — Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

E. Schlessner.

Référence de publication: 2007142690/227/143.

(070166117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2007.

**KRPA Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 128.947.

In the year two thousand and seven, on the twelfth of November.

Before US Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of KRPA HOLDING SA (the «Corporation»), a Luxembourg public limited company («société anonyme»), having its corporate seat at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 128.947, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on May 9th, 2007, published in the Mémorial C n ° 1587 dated July 28th, 2007.

The meeting is chaired by Annick Braquet with professional address at Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Liliane Freichel, with professional address at Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Solange Wolter, with professional address at Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the sole shareholder present or represented (the «Shareholder») and the number of his shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Corporation, presently fixed at one hundred and twenty-five thousand Euro (€ 125,000.-) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Cancellation of the nominal value of the Corporation's shares;

2. Re-establishment of the nominal value of the Corporation's shares at one Euro (€ 1.-) in order to have a share capital represented by one hundred and twenty-five thousand (125,000) shares, each having the same nominal value and vested with the same rights and obligations;

3. Capital increase to the extent of one hundred and nineteen thousand seven hundred Euro (€ 119,700.-) in order to raise it from its present amount of one hundred and twenty-five thousand Euro (€ 125,000.-) to two hundred and forty-four thousand seven hundred Euro (€ 244,700.-) by creation and issuance of one hundred and nineteen thousand seven hundred (119,700) new shares of one Euro (€ 1.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares;

4. Subscription and full payment of one hundred and nineteen thousand seven hundred (119,700) new shares by contribution in kind in the value of one hundred and nineteen thousand seven hundred Euro (€ 119,700.-);

5. Subsequent amendment of article 6.1. of the Corporation's articles of incorporation;

After the foregoing was approved by the meeting, the Shareholder took the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to cancel the nominal value of the Corporation's shares.

*Second resolution*

The Shareholder resolved to re-establish the nominal value of the Corporation's shares at one Euro (€ 1.-) in order to have a share capital represented by one hundred and twenty-five thousand (125,000) shares, each having the same nominal value and vested with the same rights and obligations.

*Third resolution*

The Shareholder resolved to increase the share capital of the Corporation by an amount of one hundred and nineteen thousand seven hundred Euro (€ 119,700.-) in order to raise it from its present amount of one hundred and twenty-five thousand Euro (€ 125,000.-) to two hundred and forty-four thousand seven hundred Euro (€ 244,700.-) by creation and issue of one hundred and nineteen thousand seven hundred (119,700) new shares of one Euro (€ 1.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

*Fourth resolution*

*Subscription - Payment*

The following persons, as listed below, all represented by Annick Braquet, prenamed, by virtue of proxies, declared to subscribe to a total of one hundred and nineteen thousand, seven hundred (119,700) new shares with a value of one Euro (€ 1.-) each and have them fully paid up in nominal value by a contribution in kind consisting of shares representing 0.778% of the issued share capital of KRKONOŠSKÉ PAPIŘNY a.s., a company incorporated under the laws of Czech Republic, having its registered office at Hostinné, Nádražní 266, Postal Code 543 71, Czech Republic, registered under number 45534284, having an aggregate counter value of one hundred and nineteen thousand, seven hundred Euro (€ 119,700.-) (the «Contribution»).

Thereupon:

1. Mgr. Švejda, František, born on July 4th, 1978, with address at Chotevice 249, 54371, Czech Republic, through his proxyholder, declares to subscribe to six thousand eight hundred (6,800) new shares to be issued and have them fully paid up in the amount of six thousand eight hundred Euro (€ 6,800.-) by contribution in kind consisting of a portion of the Contribution for the counter value of six thousand eight hundred Euro (€ 6,800.-);

2. Mr Švejda, Mojmir, born on March 18th, 1986 with address at Chotevice 249, 54371, Czech Republic, through his proxyholder, declares to subscribe to six thousand eight hundred (6,800) new shares to be issued and have them fully paid up in the amount of six thousand, eight hundred Euro (€ 6,800.-) by contribution in kind consisting of a portion of the Contribution for the counter value of six thousand eight hundred Euro (€ 6,800.-);

3. Ing. Kindlerová, Helena, born on August 18th, 1955, with address at Chotevice 95, 54371, Czech Republic, through her proxyholder, declares to subscribe to twenty thousand (20,000) new shares to be issued and have them fully paid up in the amount of twenty thousand Euro (€ 20,000.-) by contribution in kind consisting of a portion of the Contribution for the counter value of twenty thousand Euro (€ 20,000.-);

4. Ing. Cervinka, Jan, born on May 25th, 1964, with address at Vrchlabí 1514, 54301, Czech Republic, through his proxyholder, declares to subscribe to twenty thousand (20,000) new shares to be issued and have them fully paid up in the amount of twenty thousand Euro (€ 20,000.-) by contribution in kind consisting of a portion of the Contribution for the counter value of twenty thousand Euro (€ 20,000.-);

5. Ing. Vlaciha, Otakar, born on December 6th, 1946, with address at Ruská 950, Nová Paka, 50901, Czech Republic, through his proxyholder, declares to subscribe to twelve thousand nine hundred (12,900) new shares to be issued and have them fully paid up in the amount of twelve thousand nine hundred Euro (€ 12,900.-) by contribution in kind consisting of a portion of the Contribution for the counter value of twelve thousand nine hundred Euro (€ 12,900.-);

6. Mr Tauchman, Zdenek, born on July 2nd, 1946, with address at Dolní Kalná 157, 54374, Czech Republic, through his proxyholder, declares to subscribe to twelve thousand, nine hundred (12,900) new shares to be issued and have them fully paid up in the amount of twelve thousand, nine hundred Euro (€ 12,900.-) by contribution in kind consisting of a portion of the Contribution for the counter value of twelve thousand, nine hundred Euro (€ 12,900.-);

7. Ing. Lánský, Jaroslav, born on October 29th, 1957, with address at Antoníček 844, Hostinné, 54371, Czech Republic, through his proxyholder, declares to subscribe to twenty thousand (20,000) new shares to be issued and have them fully paid up in the amount of twenty thousand Euro (€ 20,000.-) by contribution in kind consisting of a portion of the Contribution for the counter value of twenty thousand Euro (€ 20,000.-);

8. Mr. Kohlhofer, Bruno, born on October 12th, 1939, with address at Gocárova 608/18, Ústí nad Labem, 40001, Czech Republic, through his proxyholder, declares to subscribe to eleven thousand three hundred (11,300) new shares to be issued and have them fully paid up in the amount of eleven thousand three hundred Euro (€ 11,300.-) by contribution in kind consisting of a portion of the Contribution for the counter value of eleven thousand three hundred Euro (€ 11,300.-);

9. Mr. Kondelka, Petr, born on May 14th, 1954, with address at Chotevice 339, 54371, Czech Republic, through his proxyholder, declares to subscribe to four thousand five hundred (4,500) new shares to be issued and have them fully paid up in the amount of four thousand five hundred Euro (€ 4,500.-) by contribution in kind consisting of a portion of the Contribution for the counter value of four thousand five hundred Euro (€ 4,500.-);

10. Ing. Zajac, Peter, born on March 21st, 1961, with address at Svedernik 92, 01332, Slovakia, through his proxyholder, declares to subscribe to four thousand five hundred (4,500) new shares to be issued and have them fully paid up in the amount of four thousand five hundred Euro (€ 4,500.-) by contribution in kind consisting of a portion of the Contribution for the counter value of four thousand five hundred Euro (€ 4,500.-).

The said proxies, signed *ne varietur* by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

#### *Effective implementation of the contribution*

The total value of the Contribution is declared by Mgr. Švejda, František, prenamed, Mr Švejda, Mojmir, prenamed, Ing. Kindlerová, Helena, prenamed, Ing. Cervinka, Jan, prenamed, Ing. Vlaciha, Otakar, prenamed, Mr Tauchman, Zdenek, prenamed, Ing. Lánský, Jaroslav, prenamed, Mr Kohlhofer, Bruno, prenamed, Mr Kondelka, Petr, prenamed and Ing. Zajac, Peter, prenamed, to be of one hundred and nineteen thousand seven hundred Euro (€ 119,700.-), which valuation is accepted by the Corporation and subject to an independent auditor's report, established by CABINET DE REVISION ZEIMET, with registered office at 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which report concludes as follows:

#### *Conclusion*

«Based on our diligences, no fact was brought to our attention which lets us think that the aggregate value of the contribution does not correspond at least to the number and the nominal of the shares to be issued in return.»

Prementioned report, being initialed *ne varietur* shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

#### *Fifth resolution*

Pursuant to the above resolutions, the Shareholder resolved to amend the first paragraph of the article 6 of the articles of association which will henceforth read as follows:

#### « **Art. 6. Share Capital.**

6.1. The share capital is fixed at two hundred and forty-four thousand seven hundred Euro (€ 244,700.-) represented by two hundred and forty-four thousand seven hundred (244,700) shares of one Euro (€ 1.-) each.

The Shares may be created as registered or bearer Shares at the option of the Shareholders.»

#### Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Corporation as a result of the presently stated increase of capital are estimated at EUR 3,000.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le douze novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme KRPA HOLDING S.A. ( la «Société»), ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro B 128.947, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 mai 2007, publié au Mémorial C n ° 1587 du 28 juillet 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Liliane Freichel, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Solange Wolter, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que l'actionnaire unique présent ou représenté (l'«Actionnaire») et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il apparaît de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à cent vingt-cinq mille Euros (€ 125.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Annulation de la valeur nominale des actions de la Société;
2. Rétablissement de la valeur nominale des actions à un Euro (€ 1,-) afin d'avoir un capital social représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) actions, chacune ayant la même valeur nominale et les mêmes droits et obligations;
3. Augmentation du capital social à concurrence de cent dix-neuf mille sept cents Euros (€ 119.700,-) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille Euros (€ 125.000,-) à deux cent quarante-quatre mille sept cents Euros (€ 244.700,-) par la création et l'émission de cent dix-neuf mille sept cents (119.700) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;
4. Souscription et libération intégrale de cent dix-neuf mille sept cents (119.700) nouvelles actions par apport en nature d'une valeur de cent dix-neuf mille sept cents Euros (€ 119.700,-);
5. Modification afférente de l'article 6.1. des statuts.

L'Actionnaire prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Actionnaire décide d'annuler la valeur nominale des actions de la Société.

#### *Deuxième résolution*

L'Actionnaire décide de rétablir la valeur nominale des actions de la Société à un Euro (€ 1,-) afin d'avoir un capital social représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) actions, chacune ayant la même valeur nominale et les mêmes droits et obligations.

#### *Troisième résolution*

L'Actionnaire décide d'augmenter le capital social pour un montant de cent dix-neuf mille sept cents Euros (€ 119.700,-) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille Euros (€ 125.000,-) à deux cent quarante-quatre mille sept cents Euros (€ 244.700,-) par la création et l'émission de cent dix-neuf mille sept cents (119,700) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Quatrième résolution*

*Souscription - Libération*

Les personnes suivantes, telles que listées ci-dessous, toutes représentées par Annick Braquet, prénommée, en vertu de procurations, décident de souscrire et payer entièrement les cent dix-neuf mille sept cent (119.700) nouvelles actions à émettre ayant une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-), par un apport en nature d'actions représentant 0,778% du capital émis de la société KRKONOŠSKÉ PAPIRNY a.s., une société constituée sous les lois de la République Tchèque, ayant son siège social au Hostinné, Nádražní 266, Code Postal 543 71, République Tchèque, enregistrée sous le numéro 45534284, pour la contre-valeur totale de cent dix-neuf mille sept cent Euros (€ 119.700,-) (l'«Apport»).

Sur ce:

1. Mgr. Švejda, František, né le 4 juillet 1978, ayant son adresse à Chotevice 249, 54371, République Tchèque, par son mandataire, déclare souscrire aux six mille huit cents (6.800) nouvelles actions à émettre et les libérer intégralement pour un montant de six mille huit cents Euros (€ 6.800,-) par un apport en nature consistant en une portion de l'Apport pour la contre-valeur de six mille huit cents Euros (€ 6.800,-);

2. M. Švejda, Mojmír, né le 18 mars 1986, ayant son adresse à Chotevice 249, 54371, République Tchèque, par son mandataire, déclare souscrire aux six mille huit cents (6.800) nouvelles actions à émettre et les libérer intégralement pour un montant de six mille huit cents Euros (€ 6.800,-) par un apport en nature consistant en une portion de l'Apport pour la contre-valeur de six mille huit cents Euros (€ 6.800,-);

3. Ing. Kindlerová, Helena, née le 18 août 1955, ayant son adresse à Chotevice 95, 54371, République Tchèque, par son mandataire, déclare souscrire aux vingt mille (20.000) nouvelles actions à émettre et les libérer intégralement pour un montant de vingt mille Euros (€ 20.000,-) par un apport en nature consistant en une portion de l'Apport pour la contre-valeur de vingt mille Euros (€ 20.000,-);

4. Ing. Cervinka, Jan, né le 25 mai 1964, ayant son adresse à Vrchlabí 1514, 54301, République Tchèque, par son mandataire, déclare souscrire aux vingt mille (20.000) nouvelles actions à émettre et les libérer intégralement pour un montant de vingt mille Euros (€ 20.000,-) par un apport en nature consistant en une portion de l'Apport pour la contre-valeur de vingt mille Euros (€ 20.000,-);

5. Ing. Vlaciha, Otakar, né le 6 décembre 1946, ayant son adresse à Ruská 950, Nová Paka, 50901, République Tchèque, par son mandataire, déclare souscrire aux douze mille neuf cents (12.900) nouvelles actions à émettre et les libérer intégralement pour un montant de douze mille neuf cents Euros (€ 12.900,-) par un apport en nature consistant en une portion de l'Apport pour la contre-valeur de douze mille neuf cents Euros (€ 12.900,-);

6. M. Tauchman, Zdenek, né le 2 juillet 1946, ayant son adresse à Dolní Kalná 157, 54374, République Tchèque, par son mandataire, déclare souscrire aux douze mille neuf cents (12.900) nouvelles actions à émettre et les libérer intégralement pour un montant de douze mille neuf cents Euros (€ 12.900,-) par un apport en nature consistant en une portion de l'Apport pour la contre-valeur de douze mille neuf cents Euros (€ 12.900,-);

7. Ing. Lánský, Jaroslav, né le 29 octobre 1957, ayant son adresse à Antonicek 844, Hostinné, 54371, République Tchèque, par son mandataire, déclare souscrire aux vingt mille (20.000) nouvelles actions à émettre et les libérer intégralement pour un montant de vingt mille Euros (€ 20.000,-) par un apport en nature consistant en une portion de l'Apport pour la contre-valeur de vingt mille Euros (€ 20.000,-);

8. M. Kohlhofer, Bruno, né le 12 octobre 1939, ayant son adresse à Gocárova 608/18, Ústí nad Labem, 40001, République Tchèque, par son mandataire, déclare souscrire aux onze mille trois cents (11.300) nouvelles actions à émettre et les libérer intégralement pour un montant de onze mille trois cents Euros (€ 11.300,-) par un apport en nature consistant en une portion de l'Apport pour la contre-valeur de onze mille trois cents Euros (€ 11.300,-);

9. M. Kondelka, Petr, né le 14 mai 1954, ayant son adresse à Chotevice 339, 54371, République Tchèque, par son mandataire, déclare souscrire aux quatre mille cinq cents (4.500,-) nouvelles actions à émettre et les libérer intégralement pour un montant de quatre mille cinq cents Euros (€ 4.500,-) par un apport en nature consistant en une portion de l'Apport pour la contre-valeur de quatre mille cinq cents Euros (€ 4.500,-);

10. Ing. Zajac, Peter, né le 21 mars 1961, ayant son adresse à Svederník 92, 01332, Slovaquie, par son mandataire, déclare souscrire aux quatre mille cinq cents (4.500) nouvelles actions à émettre et les libérer intégralement pour un montant de quatre mille cinq cents Euros (€ 4.500,-) par un apport en nature consistant en une portion de l'Apport pour la contre-valeur de quatre mille cinq cents Euros (€ 4.500,-).

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

*Réalisation effective de l'apport*

La valeur totale de l'Apport que Mgr. Švejda, František, prénommé, M. Švejda, Mojmír, prénommé, Ing. Kindlerová, Helena, prénommée, Ing. Cervinka, Jan, prénommé, Ing. Vlaciha, Otakar, prénommé, M. Tauchman, Zdenek, prénommé, Ing. Lánský, Jaroslav, prénommé, M. Kohlhofer, Bruno, prénommé, M. Kondelka, Petr, prénommé et Ing. Zajac, Peter, prénommé, déclarent être de cent dix-neuf mille sept cents Euro (€ 119.700,-), et dont l'estimation est acceptée par la Société, est sujette au rapport d'un réviseur d'entreprise indépendant, qui est établi par CABINET DE REVISION ZEIMET,



ayant son siège social au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et dont le rapport conclut comme suit:

*Conclusion*

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Cinquième résolution*

Suite aux résolutions susmentionnées, l'Actionnaire décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.**

6.1 Le capital social est fixé à deux cent quarante-quatre mille sept cents Euros (€ 244.700,-) représenté par deux cent quarante-quatre mille sept cents (244.700) actions d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

Les actions peuvent être soit enregistrées soit au porteur au choix des Actionnaires.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 3.000,-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: A. Braquet, L. Freichel, S. Wolter, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007. Relation: LAC/2007/35854. — Reçu 1.197 euros.

*Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007142662/242/261.

(070165899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2007.

**Saogvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 123.966.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires  
tenue au siège social de la société en date du 26 octobre 2007, à 13h00*

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

1. D'accepter la démission de Monsieur Stéphane Best de sa fonction d'administrateur de la société;
2. De nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire la personne suivante, son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2011:

Madame Josiane Weber, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 21, côte d'Eich, née à Thionville (France) le 23 octobre 1957.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007142401/5863/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08210. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070165474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

**Gaudi Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 133.913.

—  
STATUTES

In the year two thousand seven, on the thirtieth day of October.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

FOLSOM OVERSEAS Ltd, a company incorporated under the law of the British Virgin Islands, with registered office at P.O. Box 3175 - Road Town, Tortola, IBC n ° 310431,

here represented by Mr Philippe Aflalo, company's director, residing professionally in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

by virtue of a proxy dated October 29th, 2007, which will remain annexed to the present deed.

Such appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which he forms:

**Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is established hereby a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies and notably by the law dated 25 August 2006 and by the present articles.

The Company exists under the name of GAUDI INVESTMENT S.A.

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

**Title II.- Capital, Shares**

**Art. 5.** The corporate capital is set at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) represented by one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-one euro (31.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

**Art. 6.**

1. A shareholder may transfer one or more of his shares in the corporation to his lawful relatives in the direct descending line or to his brother(s) or sister(s).

2. Every other transfer than those, which may take place freely in pursuance to the preceding paragraph, may only be effected with due observance of the following paragraphs:

3. If a shareholder wishes to alienate one or more of his shares he shall first offer them to the other shareholders and he shall so notify the board of directors by registered letter, stating exactly the number of the shares he wishes to transfer, the price at which he wishes to sell these shares and the person or persons to whom he wishes to transfer the shares.

4. Within fourteen days after receipt of the registered letter the board of directors shall notify the other shareholders of its contents.

5. Within six (6) months following such notice any other shareholder may inform the board of directors that he desires to purchase one or more of the shares offered at the price asked therefore or that he wishes the value of the shares to be estimated by experts.

6. In the first case, if no appraisal has been requested by any shareholder and unless the offering shareholder then withdraws his offer within one month after he was informed of the number of shares allotted to each prospective buyer and the corresponding price with respect to all the shares offered, the offeror shall be under an obligation to transfer the shares to the shareholders who wish to buy his shares, against cash payment of the price asked, provided that all the shares offered are purchased.

7. When appraisal is desired by one or several shareholders, he (they) shall appoint three experts in mutual agreement with the offerer, each of the parties (the prospective buyer(s) and the offering shareholder) appointing one expert, the third being appointed by the other two jointly, unless parties agree upon the appointment of the statutory auditor of the corporation as the only expert. The criterion to be applied by the aforementioned experts in the appraisal of the shares offered shall be the par value of such shares and also the part of the profits and the part of the balance left on liquidation to which the shares entitle the holder.

8. Within one month after the shareholder(s) has (have) been notified of the value thus appraised, he (they) may inform the board of directors of his (their) intention to purchase one or more of the shares offered, at the appraised value or at the price originally asked, in which case the offerer - unless the appraised value is lower than the price originally asked and/or the offering shareholder withdraws his offer within one month after he was informed of the number of shares allotted to each prospective buyer and the corresponding price with respect to all the shares offered, the offering shareholder is under an obligation to sell such shares to the shareholders concerned, against cash payment and at the value or price selected by the last-mentioned shareholders, provided all the shares offered are purchased. If the appraised value is lower than the price originally asked, than the offering shareholder has the right to withdraw his offer and keep his shares.

9. If more than one shareholder state that they are interested in purchasing as stipulated herein before, with or without appraisal, the shares shall be allotted by the board of directors in proportion to each shareholder's holdings whenever possible.

If and to the extent such allotment cannot be made on that basis, it shall be determined by lot.

10. If the shareholders have failed to exercise their right to purchase within the period of time provided, to the extent that all of the shares offered are purchased either with or without appraisal, the offerer shall be free during a six months' period to sell his shares to the persons mentioned by him, at the price asked by him or at the price appraised (not at a lower price, however), unless the corporation itself decides to purchase the shares offered, with or without appraisal.

11. When by any other act than by conveyance inter vivos a share shall pass to the ownership of one or more persons entitles to it (for instance, through the death of a shareholder or by the division of community property) and the new acquirer is not a lineal descendant a lawful relative of a shareholder, the new acquirer shall within six months inform the board of directors of the acquisition in writing and offer to dispose of the shares as contemplated by this article and the stipulations of this article shall apply accordingly whenever possible.

However, if the other shareholders fail to exercise their right to purchase to the extent that all the shares offered are purchased, the offerer shall be entitled to keep the shares, unless the corporation should decide to buy the shares itself, with or without appraisal. The offerer is not entitled to abandon the transfer if the appraised value is lower than the price at which the shares are offered. An obligation to offer as contemplated by this paragraph shall also exist in case of bankruptcy of a shareholder or if he files a petition for an official moratorium, if his shares are attached or if he otherwise loses control of his property.

12. If a shareholder, after being summoned by register letter, fails entirely or partially to co-operate towards the acts referred to in this article, the corporation shall be irrevocably authorised, on behalf of the defaulting shareholder, to do and perform all and every act and thing necessary for such sale and transfer.

### **Title III.- Management**

**Art. 7.** In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the «Sole Director») until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders.

They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

**Art. 8.** The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

**Art. 9.** The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

If there is only one Director, all such powers shall be reserved to the Sole Director.

**Art. 10.** Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

**Art. 11.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 12.** Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

**Art. 13.** The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10%) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

#### **Title IV.- Supervision**

**Art. 14.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

#### **Title V.- General meeting**

**Art. 15.** The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the second Tuesday of June at 17.00 o'clock.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

#### **Title VI.- Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 16.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

**Art. 17.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 18.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

#### **Title VIII.- General provisions**

**Art. 19.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

##### *Transitory provisions*

1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end the 31st of December 2007.

2) The first annual general meeting shall be held on 2008.

##### *Subscription and payment*

The articles of association having thus been established, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to subscribe the one thousand (1,000) shares.

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

##### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

##### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand six hundred euro (2,600.- EUR).

*Extraordinary general meeting*

The above named person, representing the entire subscribed capital and acting as sole shareholder of the Company, has immediately taken the following resolutions:

1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2.- The following are appointed directors:

a) Mrs Joëlle Mamane, company director, born at Fès (Maroc), on January 14, 1951, with professional address in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

b) Mrs Marie-Laure Aflalo, company director, born at Fès (Maroc) on October 22nd 1966, with professional address in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

c) Mr Philippe Aflalo, company director, born at Fès (Maroc), on December 18, 1970, with professional address in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

3.- Has been appointed statutory auditor:

MONTBRUN REVISION S.à r.l., having its registered office in «Le Dôme», Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (B 67.501).

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2012.

5.- The registered office of the company is established in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le trente octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

FOLSOM OVERSEAS Ltd, a company incorporated under the law of the British Virgin Islands, ayant son siège social à P.O. Box 3175 - Road Town, Tortola, IBC n ° 310431,

ici représentée par Monsieur Philippe Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 29 octobre 2007, laquelle restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> : Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de GAUDI INVESTMENT S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au

contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

## **Titre II: Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

### **Art. 6.**

1. Un actionnaire peut céder librement à ses descendants en ligne directe ou à son/ses frère(s) et sœur(s), une ou plusieurs de ses actions dans la société.

2. Toute autre cession d'actions que celle-là, qui peut intervenir librement en vertu de l'alinéa précédent, ne peut intervenir que dans le respect des dispositions suivantes:

3. Si un actionnaire souhaite aliéner une ou plusieurs de ses actions, il est tenu de les proposer en premier lieu aux autres actionnaires et il doit en informer le Conseil d'administration par lettre recommandée, déclarant exactement le nombre des actions qu'il souhaite céder, le prix auquel il souhaite les aliéner, ainsi que la ou les personnes auxquelles il souhaite céder les actions.

4. Dans la quinzaine de sa réception, le conseil d'administration donne connaissance du contenu de la lettre recommandée aux autres actionnaires.

5. Dans un délai de six (6) mois après cette notification tout autre actionnaire peut informer le conseil d'administration qu'il souhaite acheter une ou plusieurs des actions offertes au prix demandé ou qu'il souhaite que la valeur des actions soit estimée par des experts.

6. Dans le premier cas, si aucune estimation n'a été demandée par aucun actionnaire et à moins que l'actionnaire-offrant ne retire son offre dans un délai d'un mois suivant le moment où il a été informé du nombre d'actions attribuées à chaque acheteur potentiel et du prix correspondant à toutes les actions offertes en vente, l'actionnaire offrant sera dans l'obligation de céder ses actions aux actionnaires qui désirent les acquérir, contre paiement en espèces du prix demandé, à condition toutefois que la totalité des actions offertes soient achetées.

7. Si un ou plusieurs actionnaires souhaitent une estimation, il(s) désignera(ont) des experts de commun accord avec le candidat-vendeur: à moins que les parties ne s'accordent sur la désignation du commissaire aux comptes de la société comme unique expert, un expert sera désigné par chacune des deux parties. Ces deux experts désigneront conjointement un troisième, Les experts précités utiliseront comme référence pour l'estimation de la valeur des actions offertes, la valeur nominale de ces actions, ainsi que la partie du bénéfice et du solde de liquidation, à laquelle les actions donnent droit.

8. Dans un délai d'un mois après la réception par le (les) actionnaire(s) de la communication de la valeur ainsi estimée, ce(s) dernier(s) peut(vent) informer la direction de sa (leur) volonté d'acheter une ou plusieurs des actions offertes, à la valeur estimée ou au cours initialement demandé. A moins que la valeur estimée soit inférieure au cours initialement demandé et/ou que le candidat-vendeur retire son offre relative à toutes les actions offertes dans un délai d'un mois à compter du jour auquel il prend connaissance du nombre d'actions attribuées à chaque candidat-acheteur, ainsi que du prix à payer pour l'ensemble des actions offertes, le candidat-vendeur est tenu de vendre les actions à l'(les)actionnaire (s) concerné(s) à la valeur ou au cours choisi par ce(s) derniers, contre paiement comptant, à condition que toutes les actions proposées soient achetées.

Si la valeur estimée est inférieure au cours initialement demandé, le candidat vendeur a le droit de retirer son offre et de conserver ses actions.

9. Si plusieurs actionnaires se déclarent disposés à acheter comme il est prescrit ci-avant, les actions sont alors attribuées par le conseil d'administration autant que possible en proportion du nombre d'actions possédées par chacun, et si une telle attribution n'est pas possible, l'attribution se déroulera par tirage au sort.

10. Si les actionnaires n'ont pas exercé leur droit d'achat dans le délai imparti, soit sans, soit après estimation, de telle façon que toutes les actions offertes soient achetées, l'offreur est libre, pendant un délai de six mois, de céder ses actions au prix qu'il demande ou au prix estimé (mais pas à un prix inférieur) aux personnes désignées par lui, à moins que la société elle-même ne décide d'acheter les actions offertes, soit sans, soit après estimation.

11. Si une action en propriété est entrée en possession entre les mains d'un ou plusieurs ayants droit d'une autre manière que par cession entre vifs (par exemple, en cas de décès d'un actionnaire ou en cas de séparation d'une communauté de biens), le nouveau bénéficiaire, pour autant qu'il ne soit pas un descendant légitime en ligne directe de l'actionnaire, est tenu d'en informer le conseil d'administration par écrit dans un délai de six mois et de mettre les actions en vente, comme visé dans le présent article et le prescrit du présent article sera autant que possible d'application conforme, étant entendu que si les autres actionnaires n'exercent pas leur droit d'achat, de telle façon que toutes les

actions offertes soient achetées, l'offreur est en droit de conserver les actions, à moins que la société elle-même ne décide d'acheter les actions offertes, soit sans, soit après estimation - et il n'a pas le droit, en cas d'estimation inférieure au prix de l'offre, de renoncer à la cession.

Une obligation d'offre telle que visée dans le présent alinéa existe également en cas de faillite ou de demande de sursis de paiement d'un actionnaire si ses actions ont été saisies, où s'il perd la gestion de son patrimoine d'une autre manière.

12. Si un actionnaire néglige, après sommation par lettre recommandée, de collaborer en tout ou en partie aux actes visés dans le présent article, la société est irrévocablement habilitée à entamer tout acte ou action juridique au nom de l'actionnaire pour que cette vente et cession imposées par cet article interviennent.

### **Titre III: Administration**

**Art. 7.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 8.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il es spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'Administrateur Unique, tous ces pouvoirs seront réservés à cet Administrateur Unique.

**Art. 10.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 12.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

**Art. 13.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.



En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

#### **Titre IV: Surveillance**

**Art. 14.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V: Assemblée générale**

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de juin à 17.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéficiaires**

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII: Dissolution, Liquidation**

**Art. 18.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII: Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

##### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, représentée comme mentionnée ci-avant, déclare souscrire les mille (1.000) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille six cents euros (2.600,- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

a) Madame Joëlle Mamane, administrateur de société, née à Fès (Maroc), le 14 janvier 1951, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

b) Madame Marie-Laure Aflalo, administrateur de société, née à Fès (Maroc), le 22 octobre 1966, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

c) Monsieur Philippe Aflalo, administrateur de sociétés, né à Fès (Maroc), le 18 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION S.à r.l., ayant son siège social «Le Dôme», Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 67.501.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2012.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Aflalo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, LAC/2007/33612. — Reçu 310 euros.

*Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007142647/220/480.

(070166184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2007.

---

#### **Rose Velte S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 100.444.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2007142405/696/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00132. - Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070165149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

---

**Eccica S.A., Société Anonyme,  
(anc. Candilore S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 64.089.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2007.

*Pour le conseil d'administration*

Signatures

Référence de publication: 2007142404/535/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08049. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

**EMC International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 110.173.

In the year two thousand and seven, on the fifth day of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared Mr Laurent Fisch, lawyer, professionally residing in Luxembourg, as proxyholder on behalf of EMC (BENELUX) B.V. S. à r.l, société à responsabilité limitée, having its registered office at Amsterdam, The Netherlands and its principal office in L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg, being the sole member of EMC INTERNATIONAL S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 11, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, incorporated by deed of Maître André Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on July 29, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), number 1387 on December 14, 2005, the articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, on December 28, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 465 of March 27, 2007.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole member holds all the five hundred (500) shares, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.
2. The items on which the resolutions are to be passed are as follows:

*Agenda:*

1. Change of clauses of the articles of incorporation of the Company relating to the object of the Company and relating to the management modalities.
2. Increase of the number of managers of the Company
3. Appointments of two new managers of the Company
4. Miscellaneous

The decisions taken by the sole member are as follows:

*First resolution*

The sole shareholder decides to amend paragraph 3.1. of Article 3 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«3.1. The object of the Company is to provide management, supervision, consulting, research and development and other business support for activities carried out by EMC-entities/-personnel outside of the United States of America, Canada and Mexico («Business Support Services») as well as the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of, and provision of other Business Support Services to, such participations. The Company may in particular form branches and/or subsidiaries abroad and acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

In connection with providing Business Support Services, the Company may be appointed and act as manager, officer, director or any similar function of any company of the EMC GROUP which are incorporated outside the United States

of America, Canada and Mexico (hereinafter «International Group Companies»). Such appointment and action shall be exercised within the legal framework of such International Group Companies.

In connection with providing Business Support Services, the Company may furthermore assist and guide any or all International Group

Companies with the implementation of all operational and/or managerial principles laid down from time to time by the shareholder(s) of the Company.»

*Second resolution*

The meeting decides to insert a new paragraph 8.2 to article 8 of the articles of incorporation, to amend the actual paragraph 8.2 as paragraph 8.3, and to amend article 10 of the articles of incorporation.

The new paragraph 8.2 and Article 10 will now read as follows:

8.2. The Board of managers may create one or several Management Committees, define the tasks, responsibilities and objectives of such Management Committee(s), define their convening, meeting and decision-taking procedures as well as the authority and signing powers (if any) of their members. The Board of managers may furthermore amend any aspects of Management Committees or abolish any of them.

The Board of managers appoints the members of any Management Committee among the managers of the Company and defines their title and remuneration and fixes the duration of their appointment, which cannot exceed their appointment as managers of the Company. Managers may be appointed as members of one or in several Management Committees and all appointments can be renewed.

When a member of a Management Committees ceases to be a manager of the Company, his appointment as member of such Management Committees is automatically terminated without further modalities. Members of any Management Committee may be dismissed ad nutum by the Board of Managers.

Management Committees shall assist the Board of Managers with one or several specific tasks of the Board's general or special management initiatives or with the day-to-day management. Their role may be to advise the Board of Managers and/or to represent the Company in the context of one or several aspects of its operation as defined in article 3 («Object») of the articles of association.

Management Committees act under all times at the responsibility and supervision of the Board of Managers and shall periodically report and render accounts to the Board of managers.

All powers of Management Committees are without prejudice to the powers of the Board of Managers.»

« **Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, in the event that several managers are appointed, by the single signature of any manager, by the single signature of any member of a Management Committee in relation to the matters of such Committee and by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with these Articles.»

*Third resolution*

The sole shareholder decides to increase the number of managers from three (3) to five (5).

*Fourth resolution*

The sole shareholder decides to appoint as additional managers for an undetermined period of time:

Mr. Rainer Erlat, residing at Bruehlstrasse 50, D-89155 Erbach, born in Augsburg, on 28 January 1955.

Mr. Steve Leonard, residing at 15 Ardmore Park, # 16-01 Singapore 259959, born in Dallas on 25 March 1962.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil sept, le cinq novembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu Monsieur Laurent Fisch, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg agissant en vertu d'une procuration de EMC (BENELUX) B.V. S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas, et son principal établissement à L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg, associé unique de EMC INTERNATIONAL S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 11, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 juillet 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1387 du 14 décembre 2005, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 2006, publié au Mémorial numéro 465 du 27 mars 2007.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'actionnaire unique détient toutes les cinq cents (500) parts sociales émises de la Société, de sorte que les résolutions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.
2. Les points sur lesquels les résolutions doivent être prises sont les suivants:

*Ordre du jour:*

1. Modification des statuts concernant l'objet de la Société et les modalités de gestion.
2. Augmentation du nombre de gérants de la Société
3. Nomination de deux gérants supplémentaires
4. Divers

Les décisions prises par l'associé unique sont les suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de modifier le paragraphe 3.1 de l'Article 3 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

3.1. La Société a pour objet la prestation de services de gestion, de surveillance, de consultation, de recherche et de développement et de tout autre soutien commercial dans les activités effectuées par les entités / le personnel de EMC en dehors des Etats-Unis d'Amérique, du Canada et du Mexique («Services de soutien commercial»), ainsi que l'acquisition de participations, au Luxembourg et à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises de toute forme, et la gestion et la fourniture d'autres services de soutien commercial à ces participations. En particulier, la Société pourra établir des succursales et/ou des filiales à l'étranger et acquérir par voie de souscription, achat et échange ou autrement des parts, actions et autres titres de participation, obligations, titres obligataires, certificats de dépôt et autres titres de créance, et plus généralement toutes valeurs mobilières et autres instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et la surveillance de toute société ou entreprise. En outre, elle pourra investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou de toute origine.

En liaison avec les Services de soutien commercial, la Société pourra être nommée et agir en tant que gestionnaire, responsable, directeur ou dans toute fonction similaire de toute société du GROUPE EMC constituée en dehors des Etats-Unis d'Amérique, du Canada et du Mexique (ci-après les «Sociétés Internationales du Groupe»). Une telle nomination et action se feront dans le cadre juridique de ces Sociétés Internationales du Groupe.

En relation avec la fourniture des Services de soutien commercial, la Société pourra, en outre, assister et guider toutes Sociétés Internationales du Groupe avec la mise en application de tous principes opérationnels et/ou d'encadrement établis périodiquement par le(s) actionnaire(s) de la Société.»

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'insérer un nouveau paragraphe 8.2 aux statuts, de modifier le paragraphe 8.2 actuel en 8.3. et de modifier l'article 10 des statuts.

Le nouveau paragraphe 8.2 et l'Article 10 auront désormais la teneur suivante:

8.2. Le conseil de gérance pourra créer un ou plusieurs comités de gestion, définir leurs charges, leurs responsabilités et objectifs, définir leur convocation, les réunions et les procédures de décision, ainsi que leur autorité et (le cas échéant) le pouvoir de signature de ses membres. En outre, le conseil de gérance pourra modifier tous les aspects des comités de gestion ou en supprimer.

Le conseil de gérance désigne les membres de tout comité de gestion au sein des gérants de la Société et détermine leur titre et leur rémunération et fixe la durée de leur mandat qui ne pourra dépasser la période de leur nomination en tant que gérants de la Société. Les gérants peuvent être désignés comme membres d'un ou de plusieurs comités de gestion et toutes les nominations sont renouvelables.

Si un membre d'un comité de gestion cesse d'être un gérant de la Société, sa nomination en tant que membre de ces comités de gestion se terminera automatiquement sans autres modalités. Les membres d'un conseil de gestion pourront être révoqués ad nutum par le conseil de gérance.

Les comités de gestion assistent le conseil de gérance dans une ou plusieurs tâches spécifiques dans le cadre des initiatives de gestion générales ou spéciales du conseil ou dans la gestion journalière. Leur rôle sera celui de conseiller le conseil de gérance et/ou de représenter la Société dans le contexte d'un ou de plusieurs aspects de ses opérations suivant ce qui est défini à l'article 3 («Objet») des Statuts.

Les comités de gestion agissent à chaque fois sous la responsabilité et la surveillance du conseil de gérance et rapporteront et rendront des comptes au conseil de gérance.

Les pouvoirs des comités de gestion ne porteront pas atteinte aux pouvoirs du conseil de gérance.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée envers des tiers pour toutes affaires par la signature de son seul gérant ou s'il y a plusieurs gérants, par la seule signature d'un de ces gérants, par la seule signature d'un membre du comité de gestion pour les affaires concernant ce comité, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à ces Statuts.»

*Troisième résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le nombre de gérants de trois (3) à cinq (5).

*Quatrième résolution*

L'associé unique décide de nommer comme gérants supplémentaires pour une durée indéterminée:

- 1.- Monsieur Rainer Erlat, demeurant à D-89155 Erbach, Bruehlstrasse 50, né à Augsburg, le 28 janvier 1955.
- 2.- Monsieur Steve Leonard, demeurant à 15 Ardmore Park # 16-01, Singapour 259959, né à Dallas le 25 mars 1962.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Fisch, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007. Relation: LAC/2007/35497. - Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007142718/242/172.

(070165883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2007.

---

**Nordim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 106.036.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaires des actionnaires, tenue en date du 25 octobre 2006

L'assemblée a réélu au poste d'administrateur pour un mandat de six années renouvelable:

- Monsieur Thibal Michel, administrateur de société, demeurant à L-9233 Diekirch, 12, avenue de la Gare,
- Monsieur Thibal Sébastien, employé privé, demeurant à L-9233 Diekirch, 12, avenue de la Gare,
- Monsieur Thibal Jean-Pierre, employé privé, demeurant à L-9233 Diekirch, 12, avenue de la Gare.

L'Assemblée décide de nommer la Société EURA AUDIT LUXEMBOURG S.A., demeurant professionnellement 117, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg en remplacement de la société GEST & CO S.A., ayant son siège à Luxembourg (L-1420) - 117, avenue Gaston Diderich dans ses fonctions de commissaire aux comptes de la société pour un mandat de six années renouvelables.

M. Thibal

*L'administrateur*

Référence de publication: 2007142397/7711/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00450. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

---

**Master Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8057 Bertrange, 15, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 100.096.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 30 juin 2007 que:

- l'Assemblée décide de nommer la Société EURA AUDIT LUXEMBOURG S.A., demeurant professionnellement 117, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg en remplacement de la Société EST CONSULTANT domicilié 33, rue de Paris, 57 100 Thionville pour ses fonctions de commissaire aux comptes de la société

Pour la Société  
Signature  
L'administrateur-délégué

Référence de publication: 2007142396/8353/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08892. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

**AUGUSTA HOLDINGS S.à r.l., a family asset management company, Société à responsabilité limitée -  
Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 133.909.

—  
STATUTES

In the year two thousand seven, on the thirtieth day of October.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Bozena Elzbieta Ciupinska, company's director, residing ul. Grochowska 37, 31-516 Kraków, Poland, born on March 8th, 1958 in Kraków (Poland),

here represented by Mr Philippe Aflalo, company's director, residing professionally in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

by virtue of a proxy dated August 6th, 2007.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a family asset management company (*société de gestion de patrimoine familial*) (SPF for short), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended and as completed by the law of May 11th, 2007 concerning the family asset management company (*société de gestion de patrimoine familial*) (SPF for short), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realisation of financial assets, as set out in the article 2 of the law of 11 May 2007 relative to the establishment of a family asset management company («SPF»).

The Company can not have any commercial activity.

Financial assets within the meaning of this law are understood to mean:

- (i) financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements and
- (ii) cash and holdings of any nature whatsoever held on an account.

The SPF is authorised to hold a participating interest in a company only if it does not involve itself in the management of such company.

The Company is submitted to the law of 11 May 2007 relative to the establishment of a family asset management companies (law of 11 May 2007 relative to the establishment of a family asset management company («SPF»).

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name AUGUSTA HOLDINGS S.à r.l., a family asset management company (*société de gestion de patrimoine familial*) (SPF for short).

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each, all fully paid-up.

The shares are held by the investors as defined hereafter.

An eligible investor within the meaning of this law is any person as follows:

- a) an individual acting within the context of managing his/her private asset or
- b) a asset management entity acting exclusively in the interests of the personal estate of one or several individuals, or
- c) an intermediary acting on behalf of the investors referred to in a) or b) of this paragraph.

Each investor must declare his/her eligibility in writing addressed to the domiciliary agent or, failing this, to the directors of the SPF.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.



**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies and to the laws modifying it and the law of the 11 May 2007 concerning the family asset management company «société de gestion de patrimoine familial (SPF)».

*Subscription - Payment*

The Articles of incorporation of the company having thus been drawn up, thereupon, Mrs Bozena Elzbieta Ciupinska, prenamed and represented as stated hereabove, has declared to subscribe for the one hundred (100) shares and to have them fully paid-up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Transitory provision*

The first business year will begin on the date of formation of the company and will end on the 31st of December 2008.

*Estimate*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand five hundred euro (1,500.- EUR).

*Resolutions of the sole shareholder*

1) The Company will be administered by the following managers:

- Mrs Marie-Laure Aflalo, company's director, born on October 22nd, 1966 in Fès (Maroc), residing professionally in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

- Mr Philippe Aflalo, company's director, born on December 18th, 1970 in Fès (Maroc), residing professionally in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

The Company will be bound by the sole signature of any manager.

2) The address of the corporation is fixed at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

The undersigned notary informs the appearing party that before any business activities of the present established company, this one has to be in possession of a business license in due form in relation with the aim of the company, which is expressly known by the appearing party.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le trente octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Bozena Elzbieta Ciupinska, administrateur de société, demeurant ul. Grochowska 37, 31-516 Kraków, Pologne, née le 8 mars 1958 à Kraków (Pologne),

ici représentée par Monsieur Philippe Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 6 août 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société de Patrimoine Familiale dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée et telle que complétée par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

La société ne peut avoir aucune activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

La société est soumise au respect de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial «SPF».

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination AUGUSTA HOLDINGS S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

**Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, Madame Bozena Elzbieta Ciupinska, prénommée et représentée comme dit ci-avant, a déclaré souscrire les cent (100) parts sociales et les avoir entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

#### *Décisions de l'associé unique*

1) La Société est administrée par les gérants suivant pour une durée indéterminée:

- Madame Marie-Laure Aflalo, administrateur de société, née le 22 octobre 1966 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

- Monsieur Philippe Aflalo, administrateur de société, né le 18 décembre 1970 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

La société sera engagée valablement par la signature individuelle de chaque gérant.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société prêtement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Aflalo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, LAC/2007/33609. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007142650/220/266.

(070166157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2007.

### **Home Maintenance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4418 Soleuvre, 60, rue de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 133.914.

#### — STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Johnny Hirsch, employé privé, né le 6 novembre 1961 à Esch-sur-Alzette, demeurant au 60, rue de Belvaux, L-4418 Soleuvre.

2.- Madame Sonia Stocchi, employée privée, née le 24 octobre 1970 à Apecchio (Italie), demeurant au 60, rue de Belvaux, L-4418 Soleuvre.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée familiale qu'ils constituent entre eux:

#### **Titre I.- Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société prend la dénomination de HOME MAINTENANCE S.à r.l.

**Art. 3.** La Société a pour objet l'entretien, le nettoyage et le traitement de surfaces extérieures d'immeubles et de monuments, le nettoyage, la désinfection, le dépoussiérage et le traitement de surfaces, des planchers, de murs et de plafonds, de vitrages, de luminaires, d'installations techniques domestiques, d'installations sanitaires et climatiques ainsi que d'objets de décoration. Elle a également pour objet l'achat et la vente de fournitures pour l'aménagement intérieur et extérieur.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Soleuvre.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

#### **Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

### **Titre III.- Administration et gérance**

**Art. 9.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

### **Titre V.- Disposition générale**

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007.

#### *Souscription et libération*

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Johnny Hirsch, préqualifié, vingt-quatre parts sociales . . . . .	24
2. Madame Sonia Stocchi, préqualifiée, soixante-seize parts sociales . . . . .	76
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

142790

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros (850,- EUR), les comparants étant époux.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi au 60, rue de Belvaux, L-4418 Soleuvre.
- 2.- Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Johnny Hirsch, préqualifié.
- 3.- Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Hirsch, S. Stocchi, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 novembre 2007. Relation GRE/2007/5239. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 novembre 2007

J. Seckler.

Référence de publication: 2007142723/231/117.

(070166191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2007.

**White Mountains Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 134.631.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.444.

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth day of November.

In front of Maître Blanche Moutrier, notary established in the city of Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of WHITE MOUNTAINS HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l., a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, acting in replacement of her colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, former notary having had its professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 21 July 2006, published in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» number C 1820 and dated 28 September 2006, lastly amended by a deed enacted on 2 August 2007 by Maître Léonie Grethen, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, in replacement of Maître Blanche Moutrier, prenamed and published in the Memorial C n ° 2015 of 18 September 2007, pages 9669 9, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 118.444 (the «Company»).

The meeting is presided by Mrs Laurie-Anne Takerkart, lawyer, with professional address at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Marie Gravinese, lawyer, with professional address at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and the meeting elects as scrutineer Mr Raphaël Collin, lawyer, with professional address at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain here annexed to be registered with the present deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 1,346,315 (one million three hundred forty-six thousand three hundred fifteen) shares of the Company with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Waiving of notice right;

2. Approval of the rectification, with retroactive effect as from 2 August 2007, of (i) the list of assets contributed to the Company on 2 August 2007, (ii) the amount of the global share premium relating to the increase of the share capital of the Company at the extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Company held on 2 August 2007 and (iii) the value of the contribution made to the Company on 2 August 2007; and

3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It was resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledged having been sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agreed to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It was further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution*

It was noted that the extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Company held on 2 August 2007 before a Luxembourg notary (the «EGM») has decided to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 134,631,500.- (one hundred thirty-four million six hundred thirty-one thousand five hundred Euro) by the issue of 1,346,315 (one million three hundred forty-six thousand three hundred fifteen) new shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each (the «Increase of Capital»), which was fully paid through a contribution in kind made by WM ALAMEDA (GIBRALTAR) LIMITED, a company organized under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1, Burns House, 19, Town Range, Gibraltar, being the sole shareholder of the Company (the «Contributor»), of all its assets and liabilities to the Company (the «Contribution»).

It was then reminded that the Contribution was described in the minutes of the EGM as follows;

«Assets

- a note of a principal amount of USD 100,000,000.- (one hundred million United States Dollars) originally issued on 14 December 2006 by WHITE MOUNTAINS, INC., with all the interest accrued on 2 August 2007;

- 701,040 (seven hundred one thousand forty) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euros) held by the Contributor in the share capital of the Company;

- 2,000,000 (two million) shares with a nominal value of USD 0.01 (one Cent United States Dollars) held by the Contributor in the share capital of SYMETRA FINANCIAL CORPORATION, a company incorporated under the laws of the state of Delaware, United States of America;

- the warrants, described by the warrant certificate number W-8 dated 29 July 2004, granted by SYMETRA FINANCIAL CORPORATION, prenamed, for the purchase of 1,090,560 (one million ninety thousand five hundred sixty) shares of SYMETRA FINANCIAL CORPORATION's common shares;

- a receivable of an amount of USD 12,203.- (twelve thousand two hundred three United States Dollars) against the BANK OF BERMUDA for interest accrued on bank account from 1 August 2007 until 2 August 2007; and

- cash advance made by the Contributor to the Company on 1st August 2007 for an amount of USD 43,927,622.- (forty-three million nine hundred twenty-seven thousand six hundred twenty-two United States Dollars).

Liabilities

- a payable amounting to USD 10,000.- (ten thousand United States Dollars) owed to WHITE MOUNTAINS HOLDINGS BERMUDA LIMITED; and

- a payable amounting to USD 2,190.- (two thousand one hundred ninety United States Dollars) owed to GIBRALTAR INTERNATIONAL TRUST CORPORATION.

And, any and all assets and liabilities held by the Contributor that would exist at the date hereof, not mentioned because unknown, which are contributed with all rights, titles, commitments and obligations, which would be attached thereto in any manner whatsoever.»

It was then reminded that, as a consequence of the Contribution, the share capital of the Company was increased, by the EGM, from EUR 70,104,000.- (seventy million one hundred four thousand Euro) to an amount of EUR 204,735,500.- (two hundred four million seven hundred thirty-five thousand Euro) by the issue in favour of the Contributor of 1,346,315 (one million three hundred forty-six thousand three hundred and fifteen) new shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 539,482,134.44 (five hundred thirty-nine million four hundred eighty-two thousand one hundred thirty-four Euro and forty-four Cent) (the «Share Premium»), of which an amount of EUR 13,463,150.- (thirteen million four hundred sixty-three thousand one hundred fifty Euro) has been allocated to the legal reserve of the Company.

It was then noted that, amongst the Contribution, 701,040 (seven hundred one thousand forty) shares held by the Contributor in the Company have been contributed to the Company and that the EGM has resolved to immediately cancel such shares. As a result of this cancellation, the Company's share capital has been automatically decreased by an amount of EUR 70,104,000.- (seventy million one hundred four thousand Euro) (the «Decrease»).

It was then reported that later verifications have revealed that an error has occurred in the description of the amount of USD 12,203.- (twelve thousand two hundred three United States Dollars) of the receivable listed in the assets (the «Receivable»), as the amount that was effectively contributed in accordance with the Receivable was equal to USD 6,096.- (six thousand ninety-six United States Dollars), as the Receivable was due only for interest accrued on bank account on 1 August 2007 and not until 2 August 2007 (the «Correct Receivable Amount»).

It was then reported that the amount indicated in the above paragraph was mistakenly reflected (i) in the amount of the Share Premium paid by the Contributor and (ii) in the amount of the total value of the contribution made by the Contributor and that the correct amounts are respectively EUR 539,477,665.85 (five hundred thirty-nine million four hundred seventy-seven thousand six hundred sixty-five Euro and eighty-five Cent) rather than EUR 539,482,134.44 (five hundred thirty-nine million four hundred eighty-two thousand one hundred thirty-four Euro and forty-four Cent) for the Share Premium and EUR 674,109,165.85 (six hundred seventy-four million one hundred nine thousand one hundred sixty-five Euro and eighty-five Cent) rather than EUR 674,113,634.44 (six hundred seventy-four million one hundred thirteen thousand and six hundred thirty-four Euro and forty-four Cent) for the net value of the Contribution (the «Correct Amounts»).

In this respect, the following documents were produced at the meeting:

-a rectified statement of contribution value dated 29 November 2007, with retroactive effect on 2 August 2007, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration; and

-a rectified balance sheet of the Contributor dated 29 November 2007, with retroactive effect on 2 August 2007 which shall remain annexed to this deed.

It was then noted that it was necessary to rectify the minutes of the EGM in order to take into consideration the effective contribution to the Company by the Contributor of the USD 6,096.- (six thousand ninety-six United States Dollars) rather than USD 12,203.- (twelve thousand two hundred three United States Dollars), the Correct Receivable Amount, the Correct Amounts and therefore to rectify such minutes accordingly.

It was hence resolved to amend the minutes of the EGM with retroactive effect as from 2 August 2007 as follows:

(i) the description of the assets and liabilities mentioned in the third resolution of the EGM shall be read as indicating that an amount in cash has been contributed as follows:

«- a receivable of an amount of USD 6,096.- (six thousand ninety-six United States Dollars) against the Bank of Bermuda for interest accrued on bank account on 1 August 2007.»

(ii) the amount of the Share Premium mentioned in the minutes of the EGM shall be read in each place EUR 539,477,665.85 (five hundred thirty-nine million four hundred seventy-seven thousand six hundred sixty-five Euro and eighty-five Cent) rather than EUR 539,482,134.44 (five hundred thirty-nine million four hundred eighty-two thousand one hundred thirty-four Euro and forty-four Cent).

(iii) the amount of the net value of the Contribution mentioned in the third resolution of the EGM shall be read as follows:

«The net value of this contribution in kind is EUR 674,109,165.85 (six hundred seventy-four million one hundred nine thousand one hundred sixty-five Euro and eighty-five Cent)...»

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 1,500.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de WHITE MOUNTAINS HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié de Maître Martine



Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire ayant eu sa résidence à Luxembourg, du 21 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C 1820 en date du 28 septembre 2006, modifié en dernier lieu le 2 août 2007 suivant un acte notarié reçu par Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch, agissant en remplacement de sa consoeur, Maître Blanche Moutrier, prénommée et publié au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» numéro C 2015 en date du 18 septembre 2007, pages 96.699, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.444 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Maître Laurie-Anne Takerkart, avocat, domiciliée professionnellement au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire, Mademoiselle Marie Gravinese, juriste, domiciliée professionnellement au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et l'assemblée élit comme scrutateur Maître Raphaël Collin, avocat à la Cour, domicilié professionnellement au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président requiert le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'associé unique est présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par le comparant et le notaire soussigné, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.346.315 (un million trois cent quarante-six mille trois cent quinze) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent Euros) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1.- Renonciation au droit de convocation préalable;

2.- Approbation de la rectification, avec effet rétroactif au 2 août 2007, de (i) la liste des actifs apportés à la Société le 2 août 2007, (ii) du montant global de la prime d'émission relative à l'augmentation du capital social de la Société lors l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 2 août 2007 et (iii) de la valeur de l'apport fait à la Société le 2 août 2007; et

3. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### *Première résolution*

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit d'être convoqué préalablement à la présente assemblée; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et se considère valablement convoqué et en conséquence, accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est, en outre, décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Seconde résolution*

Il a été noté que l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société tenue le 2 août 2007 par devant notaire luxembourgeois (l'«AGE») a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 134.631.500,- EUR (cent trente-quatre millions six cent trente et un mille cinq cents Euros) par l'émission de 1.346.315 (un million trois cent quarante-six mille trois cent quinze) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent Euros) chacune (l'«Augmentation de Capital»), qui ont été entièrement payées au moyen d'un apport en nature fait par W/M ALAMEDA (GIBRALTAR) LIMITED, une société constituée sous les lois de Gibraltar, ayant son siège social à Suite 1, Burns House, 19, Town Range, Gibraltar, associé unique de la Société (l'«Apporteur»), de l'ensemble de ses actifs et passifs à la Société (l'«Apport»).

Il est ensuite rappelé que l'Apport est décrit dans le procès-verbal de l'AGE comme suit:

#### *«Actifs*

- une reconnaissance de dette d'un montant de 100.000.000,- USD (cent millions Dollars Américains) émise initialement le 14 décembre 2006 par WHITE MOUNTAINS, INC. ainsi que tous les intérêts afférents courus au 2 août 2007;

- 701.040 (sept cent un mille quarante) parts sociales d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent Euros) détenues par l'Apporteur dans le capital social de la Société;

- 2.000.000 (deux millions) de parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un Cent de Dollar Américain), détenue par l'Apporteur dans le capital social de SYMETRA FINANCIAL CORPORATION, une société constituée selon le droit de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique;

-les warrants, tels que décrits dans le certificat du warrant numéro W-8 en date du 29 juillet 2004, octroyé par SYMETRA FINANCIAL CORPORATION, prénommée, pour l'achat de 1.090.560 (un million quatre-vingt-dix mille cinq cent soixante) parts sociales ordinaires de SYMETRA FINANCIAL CORPORATION; et

-un actif d'un montant de 12.203,- USD (douze mille deux cent trois Dollars Américains), détenu envers la BANQUE DES BERMUDES correspondant aux intérêts courus du 1<sup>er</sup> août 2007 au 2 août 2007.

- une avance en liquidités de l'Apporteur à la Société du 1<sup>er</sup> août 2007 pour un montant de 43.927.622,- USD (quarante-trois millions neuf cent vingt-sept mille six cent vingt-deux Dollars Américains).

#### Passifs

-une dette d'un montant de 10.000,- USD (dix mille Dollars Américains) due à WHITE MOUNTAINS HOLDINGS BERMUDA LIMITED; et

- une dette d'un montant de 2.190,- USD (deux mille cent quatre-vingt-dix Dollars Américains) due à GIBRALTAR INTERNATIONAL TRUST CORPORATION.

Ainsi que tout élément d'actif ou de passif détenu par l'Apporteur qui pourrait exister à la date du présent acte, non mentionné parce qu'inconnu, qui est apporté avec tous les droits, titres, engagements et obligations qui pourraient y être attachés de quelque manière que ce soit.

Il est ensuite rappelé que, en conséquence de l'Apport, le capital social de la Société a été porté par l'AGE d'un montant de 70.104.000,- EUR (soixante-dix millions cent quatre mille Euros) à un montant de 204.735.500,- EUR (deux cent quatre millions sept cent trente-cinq mille cinq cents Euros), par l'émission en faveur de l'Apporteur de 1.346.315 (un million trois cent quarante-six mille trois cent quinze) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent Euros) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 539.482.134,44,- EUR (cinq cent trente-neuf millions quatre cent quatre-vingt-deux mille cent trente-quatre Euros et quarante-quatre Cents) (la «Prime d'émission»), dont un montant de 13.463.150,- EUR (treize millions quatre cent soixante-trois mille cent cinquante Euros) a été alloué à la réserve légale de la Société.

Il a été ensuite noté que, sont comprises dans l'Apport, 701.040 (sept cent un mille quarante) parts sociales détenues par l'Apporteur dans la Société, qui ont été apportées à la Société et que l'AGE a décidé d'annuler immédiatement ces parts sociales. En conséquence de cette annulation, le capital social de la Société a automatiquement été réduit d'un montant de 70.104.000,- EUR (soixante-dix millions cent quatre mille Euros) (la «Réduction»).

Il a ensuite été rapporté que des vérifications ultérieures ont révélé qu'une erreur a été commise dans la description du montant de 12.203,- USD (douze mille deux cent trois Dollars Américains) de l'actif listé dans les apports (l'«Actif»), puisque la somme effectivement apportée correspondante à l'Actif s'élevait à 6.096,- USD (six mille quatre-vingt-seize Dollars Américains), étant donné que l'Actif était seulement dû pour les intérêts courus sur le compte bancaire au 1<sup>er</sup> août 2007 et non pas jusqu'au 2 août 2007 (le «Montant Correct de l'Actif»).

Il est ensuite rapporté que le montant indiqué au paragraphe ci-dessus a été, par erreur, reflété dans (i) le montant de la Prime d'émission payée par l'Apporteur et (ii) dans le montant de la valeur totale de l'Apport fait par l'Apporteur et que les montants corrects sont respectivement de 539.477.665,85 EUR (cinq cent trente-neuf millions quatre cent soixante-dix-sept mille six cent soixante-cinq Euros et quatre-vingt-cinq Cents) au lieu de 539.482.134,44 EUR (cinq cent trente-neuf millions quatre cent quatre-vingt-deux mille cent trente-quatre Euros et quarante-quatre Cents) pour la Prime d'émission et de 674.109.165,85 EUR (six cent soixante-quatorze millions cent neuf mille cent soixante-cinq Euros et quatre-vingt-cinq Cents) au lieu de 674.113.634,44 EUR (six cent soixante-quatorze millions cent treize mille six cent trente-quatre Euros et quarante-quatre Cents) pour la valeur nette de l'Apport (les «Montants Corrects»).

A cet égard, les documents suivants ont été produits lors de l'assemblée:

- une déclaration sur la valeur de l'apport rectifiée datée du 29 novembre 2007, avec effet rétroactif au 2 août 2007, qui restera annexée à cet acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement; et

- un bilan rectifié de l'Apporteur daté du 29 novembre 2007, avec effet rétroactif au 2 août 2007, qui restera annexé au présent acte.

Il a été ensuite noté qu'il a été nécessaire de rectifier le procès-verbal de l'AGE de manière à prendre en compte l'apport effectif fait à la Société par l'Apporteur des 6.096,- USD (six mille quatre-vingt-seize Dollars Américains) au lieu des 12.203,- USD (douze mille deux cent trois Dollars Américains), le Montant Correct de l'Actif, les Montants Corrects et ainsi de rectifier ledit procès-verbal en conséquence.

Il a, dès lors, été décidé de modifier le procès-verbal de l'AGE avec effet rétroactif au 2 août 2007 comme suit:

(i) la description des actifs et passifs mentionnée dans la troisième résolution de l'AGE doit être lue comme indiquant qu'un montant en numéraire a été apporté comme suit:

« - un actif d'un montant de 6.096,- USD (six mille quatre-vingt-seize Dollars Américains) envers la Banque des Bermudes pour les intérêts courus sur le compte bancaire au 1<sup>er</sup> août 2007.»

(ii) le montant de la Prime d'émission mentionné dans le procès-verbal de l'AGE doit être lu, à chaque référence, 539.477.665,85 EUR (cinq cent trente-neuf millions quatre cent soixante-dix-sept mille six cent soixante-cinq Euros et quatre-vingt-cinq Cents) au lieu de 539.482.134,44 EUR (cinq cent trente-neuf millions quatre cent quatre-vingt-deux mille cent trente-quatre Euros et quarante-quatre Cents).

(iii) le montant de la valeur nette de l'Apport mentionné dans la troisième résolution de l'AGE doit être lu comme suit:

142795

«La valeur nette de cet apport en nature est de 674.109.165,85 EUR (six cent soixante-quatorze millions cent neuf mille cent soixante-cinq Euros et quatre-vingt-cinq Cents)...»

*Coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à EUR1.500,-.

Aucun autre point n'ayant été soulevée, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Dont acte, lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: L.-A. Takerkart, M. Gravinese, R. Collin, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 novembre 2007. Relation: EAC/2007/15019. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 décembre 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007142732/272/275.

(070166096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2007.

**Acomon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 131.830.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration réuni au siège social le 17 octobre 2007*

Le Conseil a décidé de nommer M. Simone Cimino, avec adresse professionnelle au 9, Corso Matteotti, I-20121 Milan, Italie, en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2007142354/1138/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03153. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070165622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

**Datatec International Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 59.994.

Les comptes annuels au 31 mars 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007142328/520/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00008. - Reçu 30 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070165113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

**Docu Group (Lux 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 101.454.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2007142322/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00058. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

---

**Docu Group (Lux 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 101.454.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2007142320/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00061. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

---

**Redmond Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 40.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 90.513.

Le bilan au 31 juillet 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2007142318/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00065. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

---

**Pyxis Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 59.414.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

*PYXIS HOLDING S.A.*

R. Donati / M.-F. Ries-Bonani

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007142336/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08369. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

---

**Pan-Eco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 106.738.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

142797

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

PAN ECO S.A.

G. Diederich / M. Kara

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007142335/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08366. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

---

**IT Marketing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5240 Sandweiler, 4, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 53.614.

—  
*Auszug aus der jährlichen Hauptversammlung vom 2. April 2007*

Aus der jährlichen Hauptversammlung vom 2. April 2007 gehen folgende Beschlüsse hervor:

Der Verwaltungsrat setzt sich wie folgt zusammen:

- Ulrich Becker, Verwaltungsratsvorsitzender, beruflich wohnhaft in L-5240 Sandweiler, 4, rue Principale, ist ebenfalls Administrateur-délégué.

- Martina Becker, Verwaltungsratsmitglied, beruflich wohnhaft in L-5240 Sandweiler, 4, rue Principale

- Sabine Becker, Verwaltungsratsmitglied, beruflich wohnhaft in L-5240 Sandweiler, 4, rue Principale.

Als Kommissar wird ernannt die Gesellschaft mit beschränkter Haftung FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES sàrl mit Sitz in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 121917. Der Kommissar BECKER + CAHEN & ASSOCIES Sàrl wird von seinem Amt abberufen.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, sowie des Kommissars enden mit der Jahreshauptversammlung des zum 31. Dezember 2012 endenden Geschäftsjahres.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 14. November 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES sàrl

Unterschrift

Référence de publication: 2007142353/7262/25.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06033. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

---

**JST Corporation SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 82.743.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

*Pour le conseil d'administration*

Signature

Référence de publication: 2007142403/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08051. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

---

**Europa Nickel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 115.366.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société  
tenue au siège social le 8 novembre 2007*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société tenue au siège social en date du 8 novembre 2007 qu'il a été décidé, en application de l'article 17 des statuts de la Société, de nommer avec effet immédiat DELOITTE SA, société anonyme dont le siège social est sis au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, aux fonctions de réviseur d'entreprises de la Société.

Le mandat de réviseur d'entreprises ainsi nommé expirera immédiatement après l'Assemblée Générale des Associés de la Société devant se tenir en l'année 2008 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007142388/1138/25.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK07914. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

---

**Citi Islamic Portfolios S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.  
R.C.S. Luxembourg B 60.953.

—  
Le Registre de Commerce et des Sociétés est prié de procéder aux modifications suivantes au Registre de la Société CITI ISLAMIC PORTFOLIOS S.A. (R.C.S. Luxembourg B 60 953).

Monsieur Jean-Pierre Gomez, 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, est à omettre du conseil d'administration. Celui-ci a démissionné de son poste d'administrateur le 9 novembre 2006.

Monsieur Jean-Pierre Gomez, 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, a démissionné de sa fonction d'administrateur-délégué à la gestion journalière le 9 novembre 2006.

Monsieur Fabrice Godefroid, 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange a été nommé administrateur le 6 juin 2007.

Monsieur Fabrice Godefroid, 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange a été nommé administrateur-délégué à la gestion journalière le 6 juin 2007.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Pour CITI ISLAMIC PORTFOLIOS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007142356/1177/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05614. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

---

**Tintoretto Sicar S.A., ToCompType.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 112.850.

—  
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée Générale Annuelle, tenue à Luxembourg le 17 octobre 2007, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Réviseur sont venus à échéance en date du 8 juin 2007 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Réviseur

ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'assemblée décide de renommer pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Guerrino Sozza, Expert-Comptable, demeurant au 33, Via Battisti Cesare I- 31052 Maserada sul Piave, Administrateur;

- Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur

- Monsieur Davide Murari, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs ainsi reconduit, expirera à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

L'Assemblée décide de renommer pour un terme de un an la société PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, en qualité de Réviseur.

Le mandat du Réviseur ainsi reconduit, expirera à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

*Le Conseil d'Administration*

O. Piccinelli / D. Murari

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007142391/43/31.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007, réf. LSO-CJ07854. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070165268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

**Kellerhoff SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 83.994.

Annule et remplace la publication et le dépôt fait le 22 décembre 2006 au Registre de Commerce sous référence: B83994 / L060140821.05

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg, le mercredi 29 novembre 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de ne pas renommer la société GRANT THORNTON REVISIONS ET CONSEILS S.A., 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-2010 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en qualité de Commissaire et décide de nommer FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 6-12, place d'Armes L-1136 Luxembourg, en qualité de Commissaire, pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2006.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

*Le Conseil d'Administration*

O. Piccinelli / D. Murari

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007142389/43/25.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK07017. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070165285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

**LABOZ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Artisanale Zare-Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 76.576.

*Extrait de résolutions prises par l'associé unique en date du 23 novembre 2007*

La démission de Monsieur Armand Hamling demeurant à L-4469 Soleuvre, 3 rue du Nord, de sa fonction de gérant est acceptée. Est nommé en son remplacement, Monsieur Olivier Bic né le 17 octobre 1966 à Nancy, demeurant à L-4499 Limpach, 8, rue Centrale, aux mêmes fonctions de gérant. Son mandat est à durée indéterminée.

Pour LABOZ S. à r.l.  
FIDECO LUXEMBOURG S.A.  
Signature

Référence de publication: 2007142398/7797/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08471. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

---

**CORSAIR (Luxembourg) N°1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 89.629.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 octobre 2007*

- Le mandat de l'administrateur, Mr Rolf Caspers, dont l'adresse professionnelle est 2, boulevard Konrad Adenauer L- 1115 Luxembourg est renouvelé.

- Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

- Le mandat du commissaire aux comptes, MAZARS S.A., dont l'adresse professionnelle est 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

- Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

*Pour le Conseil d'administration*

Signatures

Référence de publication: 2007142395/1463/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08424. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

---

**Feitler Finances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3850 Schifflange, 2, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 87.838.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007142109/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06891. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

---

**BCA S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 52.965.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2007142311/696/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00020. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

---